



VILLE DU
PRADET

E-MOBILITY

WEEKEND DE L'ÉCOMOBILITÉ

26 & 27 JUIN - PARC CRAVÉRO



DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉVÈNEMENT REPORTÉ AUX 26 & 27 JUIN



@emobilitylepradet

L'ÉDITO



Depuis 2019 vous avez été nombreux à contribuer au succès des deux éditions de E-Mobility, le 1^{er} salon varois consacré à la mobilité 100% électrique, organisé au Pradet.

Cette année, vous êtes à nouveau conviés à participer au week-end de l'écomobilité !

De nombreux partenaires et professionnels seront présents afin de vous faire découvrir la mobilité électrique. Le salon aura lieu les 26 et 27 juin et se tiendra au sein du Parc Cravéro. Il comprendra trois zones d'exposition ainsi qu'une zone d'essais.

Innovation et développement durable sont deux marqueurs essentiels du projet de territoire de la Ville du Pradet orienté autour du concept de « SmartCity ».

Labélisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis 2016, la commune du Pradet s'engage activement dans la promotion de la mobilité 100% électrique.

En encourageant ce type d'alternatives, nous contribuons à préserver notre cadre de vie et notre environnement.

HERVÉ STASSINOS

Maire du Pradet

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée



DEUX JOURS POUR SENSIBILISER

Le 1^{er} salon varois dédié à l'écomobilité !



Le Salon E-Mobility vise à la fois à sensibiliser le public au développement des mobilités alternatives, et aux professionnels de présenter leurs dernières nouveautés dans le domaine de la mobilité 100% électrique.

À cette fin, les 3000 m² du Parc Cravéro seront mis à la disposition des constructeurs, revendeurs et prestataires liés aux moyens de transports alternatifs, que les visiteurs pourront rencontrer et auprès de qui ils pourront s'informer.

♥ Les points forts :

- 3000 m² d'exposition en extérieur
- Rencontres et échanges avec des professionnels, découverte des produits
- Plusieurs zones d'essais (voitures, deux-roues, gyropodes, overboards...)
- 300 places de parking à proximité



GRILLE TARIFAIRE DES EMPLACEMENTS

LES EMPLACEMENTS	TAILLE DES MODULES	TARIFS
Stand classique	6m x 3m = 18 m ²	300 €
Stand exposant automobile	Stand + 1 voiture <i>Par voiture supplémentaire</i>	300 € +50 €
Partenaire premium e-Mobility	Stand premium*	Tarif sur demande
EN OPTION		
Parking Zone essais voitures	1 place	50 €

Tarifs exprimés en HT

30% de réduction pour les startups et les adhérents à l'AVEM.

* Partenaire premium E-Mobility :

- Surface d'exposition : VIP de 30m² ou Stand classique + 5 emplacements voitures
- 3 places de parking en zone d'essais voitures
- Association de votre marque à l'image du salon : visibilité premium en tant que partenaire officiel sur les supports de communication (affiches, campagne 4 x 3, affiches sur flancs de bus, PLV, réseaux sociaux, banderoles).

DEUX ÉDITIONS TRÈS RÉUSSIES !

Lors des deux éditions précédentes, 3000 visiteurs se sont donnés rendez-vous au salon E-Mobility, premier salon varois consacré à l'écomobilité pour découvrir le secteur et échanger avec des professionnels présents pour l'occasion.

Si les deux éditions précédentes ont connu un tel succès, c'est notamment grâce aux partenaires majeurs de l'évènement :



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



RETOUR EN IMAGES



Pour consulter la vidéo, rendez-vous sur la page Youtube de la ville :

<https://www.youtube.com/watch?v=mZnOYfPD1Ss&t=5s>

PLAN MÉDIA

AFFICHAGE

- Campagne outdoor 4 x 3 secteur Métropole Toulon
- Campagne outdoor bus Réseau Mistral

PRESSE

- Journaux locaux
- Sites internet d'information et blog spécialisés nationaux

WEB

- Campagne sur les réseaux sociaux
- Facebook : @emobilitylepradet
Twitter : @eMobility_

RADIO

- Campagne radio secteur Ouest Var

AUTRE

- Publicité sur les véhicules électriques
- Invitations auprès des institutionnels, élus et professionnels du secteur.



PLAN & ACCÈS



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Pradet se situe à :

- 10 minutes de Toulon
- 15 minutes de Hyères
- 45 minutes de Brignoles
- 50 minutes de Marseille

ADRESSE & GPS

- Parc Cravéro, 83220 Le Pradet
43°06'24.5"N 6°01'39.5"E

ACCÈS

- Lignes de bus sur le Réseau Mistral : N°23, N°39 et N°92

GUIDE TECHNIQUE

1. MONTAGE DES STANDS PAR LES EXPOSANTS

Les surfaces des stands seront mises à la disposition des exposants à partir du vendredi 25 juin à 14h00 jusqu'à 18h00 et le samedi 26 juin de 7h00 à 10h00.

Tous les exposants doivent avoir leurs stands prêts à l'heure d'ouverture au public le samedi 26 juin à 10h00. Les exposants doivent s'assurer que le personnel chargé du montage de leurs propres éléments de stand dispose du matériel de manutention et de l'outillage nécessaire. Aucun matériel disponible sur site.

2. ACCÈS EXPOSANTS AU SALON ET FERMETURE LE SOIR

- De 14h à 18h le vendredi 25 juin
- À partir de 7h00 le samedi 26 juin
- À partir de 9h00 le dimanche 27 juin
- Fermeture du salon à 19h00 le samedi 26 juin et à 18h00 le dimanche 27 juin. Les exposants devront avoir quitté les stands à 20h00.

3. DÉMONTAGE DES STANDS

L'enlèvement du matériel et des éléments de stands appartenant aux exposants devra impérativement être achevé le dimanche 27 juin à 20h00. Les exposants devront laisser les emplacements qu'ils ont occupés dans l'état où ils les ont trouvés.

4. PARKING

Un parking gratuit exposant est disponible à proximité du salon. Si vous avez réservé un emplacement en zone d'essai, votre nom sera indiqué sur la place de parking attribuée.

5. NETTOYAGE

Le nettoyage des parties communes est assuré par les organisateurs, celui des stands incombe aux exposants.

6. GARDIENNAGE

Un gardiennage est assuré du vendredi 25 juin à partir de 19h00, jusqu'au dimanche 27 juin à 20h00.

Attention : pendant l'installation des stands, les exposants doivent assurer eux-mêmes la surveillance de leurs effets personnels, de leur matériel et de leurs marchandises pendant les heures d'ouvertures du salon.

7. AMÉNAGEMENT DES STANDS

Chaque exposant aménage son stand avec le matériel qu'il souhaite (roll-up, barnum, kakemono et tous styles de PLV). Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Toute implantation de CTS devra être fixée ou lestée au sol, aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand. L'accrochage d'éléments, quels qu'ils soient, aux structures prêtées par l'organisation est interdit. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'empiéter sur les allées, aucun matériel ne sera toléré à l'extérieur des stands.

8. MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

Le week-end de l'écomobilité du Pradet est destiné à la promotion des mobilités alternatives.

2. VÉHICULES ET EXPOSANTS ADMISSIBLES

Sont admis en exposition :

- Tous les véhicules de loisirs, de tourisme, de transport de personnes ou utilitaires, fonctionnant à 100% électrique.
- Les constructeurs et boutiques de mobilités alternatives
- Les entreprises d'équipements et les fournisseurs
- Les partenaires
- Les médias spécialisés
- Les organismes officiels

3. DEMANDES D'ADMISSIONS

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être retournés ensemble, dûment remplis et signés. Ces documents sont à retourner à l'adresse : e-mobility@le-pradet.fr ou par voie postale à : Cabinet du Maire – Hôtel de Ville – Parc Cravéro – 83220 Le Pradet.

La demande d'admission sera valable avant la date d'expiration du délai d'inscription : **le vendredi 11 juin 2021.**

Au-delà de cette date, l'organisation ne sera plus en mesure de traiter votre demande, sauf dérogation particulière.

4. ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT OU REFUS DE PARTICIPATION

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler la demande d'admission sans donner lieu à aucun paiement sauf remboursement éventuel des sommes versées.

Si le salon doit être annulé, l'organisation remboursera les frais de stand dans leur totalité. Si le désistement intervient avant l'acceptation du stand, la demande devient nulle. Toute annulée par l'exposant après le lundi 14 juin sera due dans sa totalité.

Dans le cas d'une annulation du salon due à des restrictions sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19, les organisateurs s'engagent à prévenir l'ensemble des exposants et à ne pas encaisser les montants fournis lors de l'inscription.

Les stands inoccupés à l'ouverture du salon seront considérés comme annulés et reviendront à la disposition de l'organisateur (la totalité du stand sera due). Tout désistement doit être communiqué par lettre recommandée avant le 14 juin 2021.

5. ASSURANCE

L'exposant doit avoir souscrit à un contrat d'assurance responsabilité civile qui le couvrira durant toute la durée du salon (montage et démontage inclus). L'exposant est tenu de souscrire à ses frais une assurance couvrant les objets exposés, le matériel d'exposition et tout élément dont il aurait la propriété, l'usage ou la charge.

L'exposant s'engage à abandonner tout recours contre l'organisateur, ou tout intervenant pour leur compte, en cas de dommages, pertes et disparitions (vol y compris), qui pourraient survenir aux matériels d'exposition et pour tout élément dont il a la propriété, l'usage ou la garde. Les exposants s'engagent ainsi à garantir l'ensemble des biens qui pénètrent sur le site.

6. TARIFS DES EMPLACEMENTS

Les tarifs des emplacements ont été pris par décision du Maire du Pradet.

Les **stands classiques** (hors auto) ont une surface de 18 m² (6 x 3 mètres) et s'élèvent à 300€ HT.

Les **stands exposants automobiles** ont une surface de 18 m² + 1 un véhicule exposé pour un tarif de 300€. Il est possible de compléter votre stand en rajoutant des places d'exposition pour vos véhicules au tarif de 50€ par véhicule.

Les stands **partenaires premium E-Mobility** bénéficient :

- Soit d'une surface d'exposition VIP de 30m²
- Soit d'une surface de 18m² + 5 places de véhicules exposés

Cette formule s'accompagne de 3 places de parking en zone essai, de l'association de votre marque à l'image du salon. Vous bénéficierez également d'une visibilité premium en tant que partenaire officiel sur les supports de communication suivants : affiches, campagnes 4 x 3, bus, PLV, réseaux sociaux....

7. PAIEMENT DU STAND

Les exposants devront s'acquitter de la totalité du montant dû **par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public au moment de l'inscription.**

8. PERMANENCE SUR LE STAND

Les exposants sont tenus d'assurer une permanence sur le stand pendant les heures d'ouvertures du salon au public. Les objets destinés à l'exposition doivent être découverts durant toute la durée du salon. Tout démontage est interdit pendant le salon du samedi 26 juin à 10h00 au dimanche 27 juin à 18h00.

9. COVID-19 : RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de COVID-19, les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur. De ce fait, le port du masque est obligatoire sur le salon aux jours et horaires d'ouverture au public, ainsi que lors du montage et démontage. Des bornes de gel hydro alcoolique seront disposées afin de permettre au public de se désinfecter les mains.

Les exposants sont responsables de la fluidité du passage sur leurs stands, il convient d'éviter les attroupements et de permettre le respect des distances physiques réglementaires entre les personnes. Les exposants doivent mettre en place toutes les procédures adaptées pour éviter la propagation du virus, notamment lors des essais de leur matériel (voitures, vélos, trottinettes...).

En cas de non-respect des consignes sanitaires, l'organisation se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ce salon.

10. LITIGES

Toutes les contestations et litiges relevant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention relèvent des tribunaux compétents.

11. ANNOTATIONS AU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires.

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement et aux instructions de l'organisateur peut entraîner une exclusion immédiate de l'exposant, sans qu'il puisse prétendre à quelque remboursement ou compensation que ce soit.

FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

CP : Ville :

TVA Intracommunautaire :

Nom du responsable :

Tél : Mail :

Nom et prénom de la personne en charge du stand :

.....

PRÉSENTATION DES PRODUITS

.....

.....

Types de véhicules exposés :

.....

.....

.....

.....

Nombre :

MONTAGE DU STAND

- Vendredi 25 juin entre 14h et 18h
- Samedi 26 juin à partir de 07h

RÉSERVEZ VOTRE MATÉRIEL

Mise à disposition de barnum 3x3 m² :

Non Oui Nombre :.....

Mise à disposition de tables (180 x 74 cm) :

Non Oui Nombre :.....

Mise à disposition de chaises :

Non Oui Nombre :.....

Besoin d'alimentation électrique* sur le stand : Non Oui

Puissance :..... KW (*Prévoir un touret).

TARIFS DES EMPLACEMENTS

Nombre de stands demandés (6m x 3 m) x 300€ = €

Exposants automobiles :

Nombre de stands demandés (6m x 3m + 1 voiture) x 300 € =

Voiture supplémentaire :..... x 50€ =.....€

Exposants Premium E-Mobility (tarifs sur demande) :

Surface d'exposition VIP 30 m²

Surface d'exposition de 18 m² + 5 emplacements voitures

La formule s'accompagne du kit Premium de communication + 3 places de parking en zone d'essais.

Options :

Parking zone essais voitures : nombre de places x 50 € = €

TVA non applicable.

Règlement à joindre par chèque du montant hors taxe, à l'ordre du Trésor Public.

Fiche à retourner avant le 11 juin 2021 par mail à e-mobility@le-pradet.fr

ou par voie postale : Cabinet du Maire – Hôtel de Ville – Parc Cravéro – 83220 Le Pradet

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Général et du Guide Technique de l'évènement et m'engage à les respecter.

Fait le :

À :

Cachet et signature :